



# Auxiliaire de travail

**Option d'appliquer l'administration et le profit  
aux taxes – Claims Connect**

**Version 7.3**

Issue 1  
3 avril 2024

# Option d'appliquer l'administration et le profit aux taxes

Cet auxiliaire de travail guidera l'utilisateur à travers les étapes à suivre pour appliquer les frais d'administration et le profit aux taxes au niveau de la réclamation et/ou au niveau du devis dans Claims Connect. Ceci ne s'applique qu'aux taxes qui ne sont pas paramétrées pour être appliquées aux frais d'administration et aux profits.

Les tâches suivantes sont décrites dans ce document:

- Configurer l'option d'application d'administration et le profit aux taxes au niveau de la réclamation
- Configurer l'option d'application des frais d'administration et le profit aux taxes au niveau du devis

---

**Note:** Ce document a été créé à l'aide d'une compagnie d'assurance de démonstration et de paramètres génériques. N'oubliez pas que vos écrans peuvent être légèrement différents. Veuillez consulter les directives de votre compagnie d'assurance pour connaître les paramètres de réclamation et de devis appropriés.

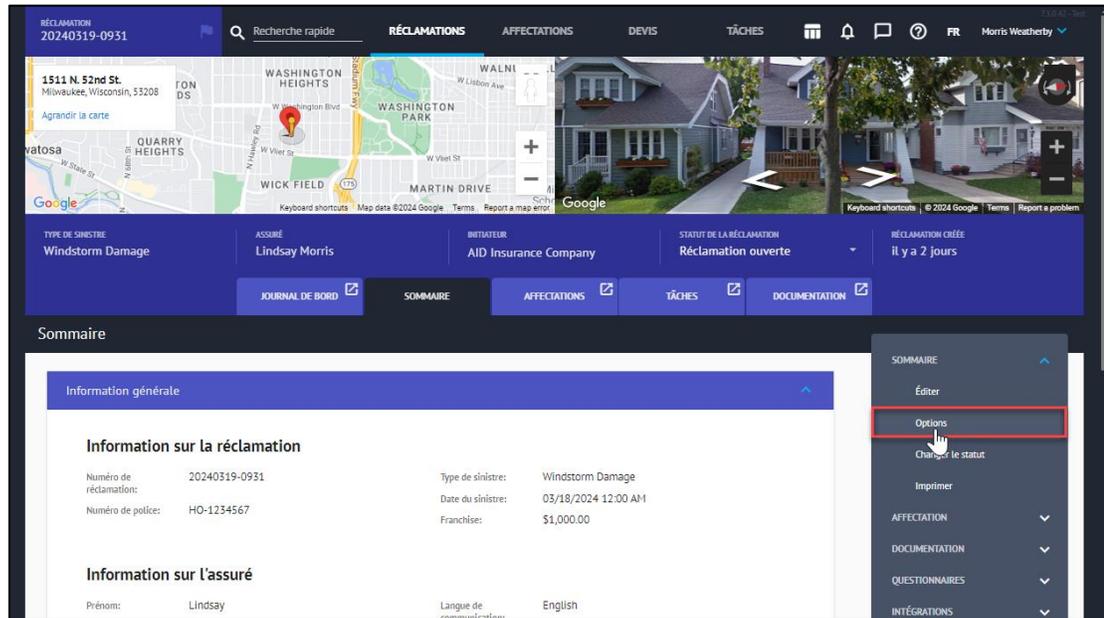
---

## Configurer l'option d'application d'administration et le profit aux taxes au niveau de la réclamation

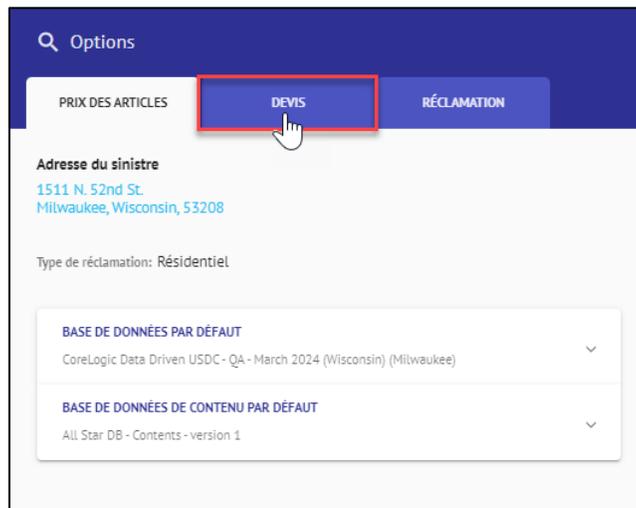
1. Dans une réclamation, accédez à la page **Sommaire**.



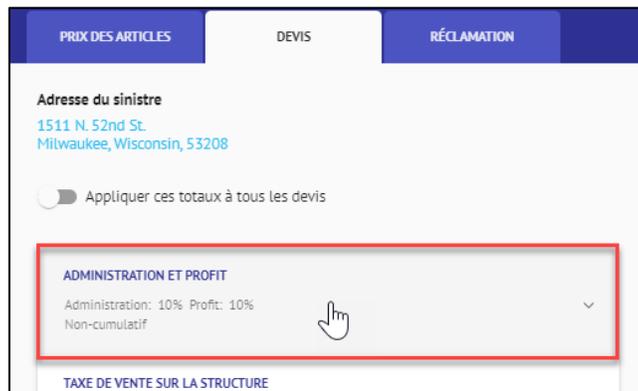
2. Sur la page Sommaire, cliquez sur **Options** dans la section Sommaire du menu d'action rapide.



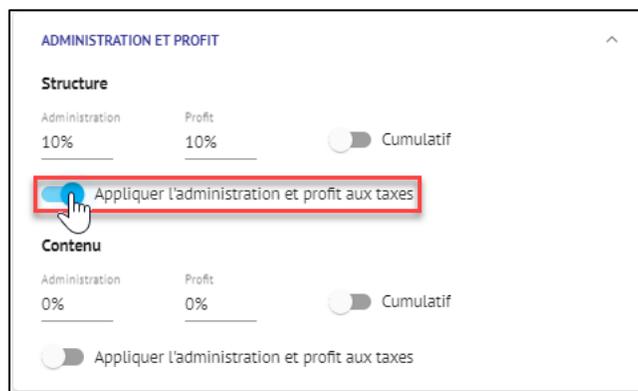
3. Sélectionnez **Devis** pour ouvrir l'onglet Devis dans la fenêtre Options.



4. Cliquez n'importe où dans le volet **Administration et profit** pour l'ouvrir.



5. Basculez le bouton radio pour activer l'option **Appliquer l'administration et profit aux taxes** pour la réclamation.



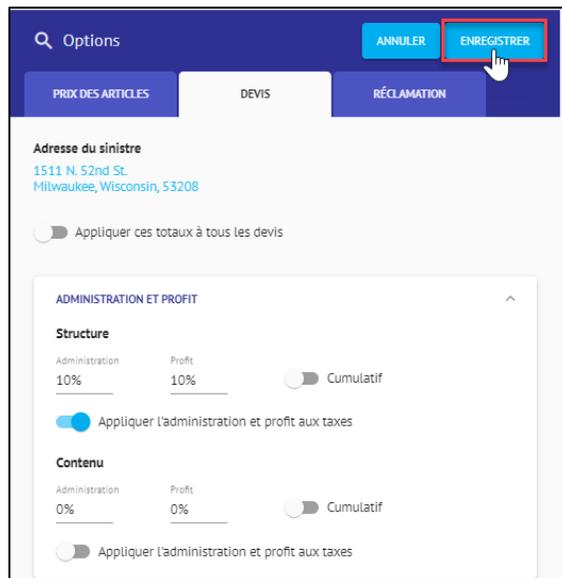
**Note:** Il est possible qu'en fonction des valeurs par défaut configurées par la compagnie, ce paramètre soit déjà activé. Dans ce cas, le bouton sera désactivé pour la réclamation.

La section Contenu n'apparaîtra que si la compagnie a activé le devis du contenu.

6. Pour appliquer ce paramètre à tous les devis nouvellement créés et existants, activez le bouton radio **Appliquer ces totaux à tous les devis**.



7. Cliquez sur **Enregistrer** pour fermer la fenêtre et enregistrer les modifications apportées aux paramètres.

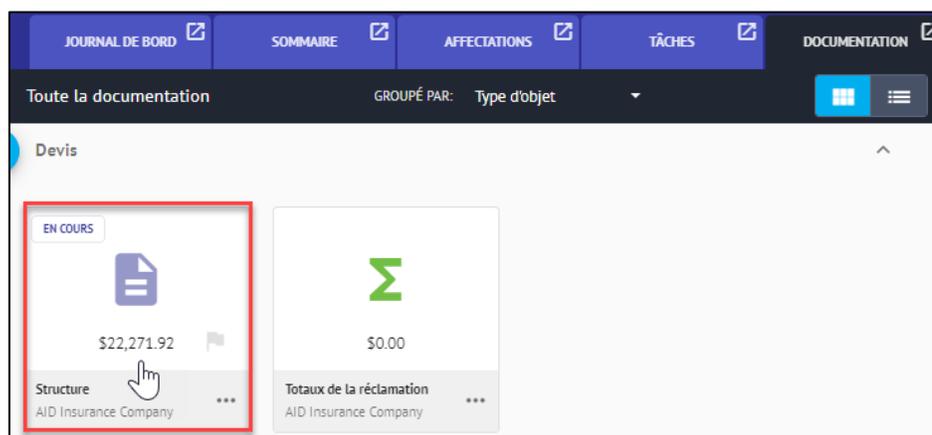


## Configurer l'option d'application des frais d'administration et le profit aux taxes au niveau du devis

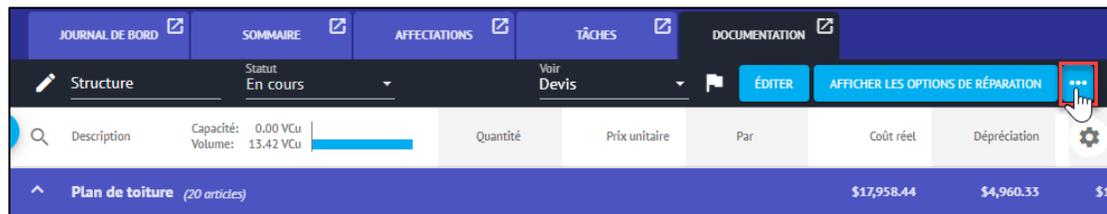
1. Naviguer vers l'onglet **Documentation**.



2. Sélectionnez le devis en question et cliquez n'importe où sur la fiche du devis.



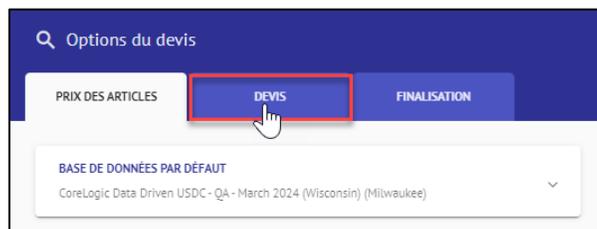
- Une fois le devis ouvert, cliquez sur le bouton **Ellipse** au coin supérieur à droite.



- Sélectionnez **Modifier les options** dans le menu ellipse.



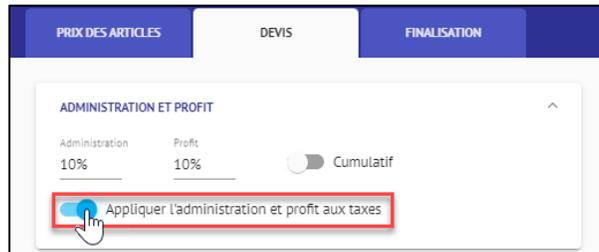
- Dans les Options du devis, ouvrez l'onglet **Devis**.



- Cliquez n'importe où dans le volet **Administration et profit** pour l'ouvrir.



7. Basculez le bouton pour activer l'option **Appliquer l'administration et profits aux taxes** pour le devis.

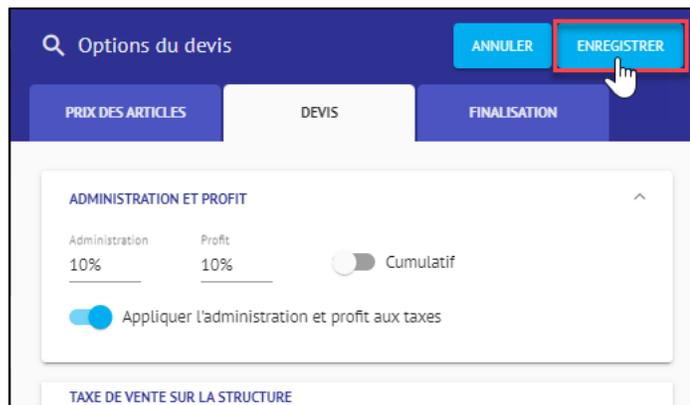


---

**Note:** Il est possible qu'en fonction des valeurs par défaut configurées par la compagnie, ce paramètre soit déjà activé. Dans ce cas, le bouton sera désactivé pour le devis.

---

8. Cliquez sur **Enregistrer** pour fermer la fenêtre et enregistrer les modifications apportées aux paramètres.





## À propos de CoreLogic

CoreLogic est un chef de file en matière d'information et de solutions pour les propriétés qui soutient la prospérité du marché de l'habitation et le développement des communautés. Grâce aux solutions, services et technologies de pointe de CoreLogic pour la gestion des données sur les propriétés, les professionnels de l'immobilier, les institutions financières, les sociétés d'assurance, les agences gouvernementales et les autres intervenants du marché de l'habitation parviennent à aider des millions de personnes à trouver, acheter et protéger leur domicile. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous au [corelogic.com](https://www.corelogic.com).

**Pour de plus amples renseignements, visitez le [CoreLogic.com](https://www.CoreLogic.com).**

© 2024 CoreLogic, Inc. Tous droits réservés.

CORELOGIC et le logo CoreLogic sont des marques de commerce de CoreLogic Inc. et/ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.